



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Nord

Question écrite n° 7044

Texte de la question

M Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, a propos des difficultés de l'université de Lille I. En effet, l'insuffisance du nombre de postes d'enseignants, le manque de locaux, le doublement prévu du nombre d'étudiants d'ici l'an 2000 risque de compromettre gravement la qualité de l'enseignement dispensé dans cette université ainsi que les chances de réussite des jeunes qui y sont inscrits. En conséquence, il lui demande de prendre des dispositions rapides afin de remédier à cette situation d'autant plus dramatique qu'elle pénalise des étudiants d'une région en pleine reconversion et qui a besoin, pour réussir son avenir, de personnel qualifié de haut niveau.

Texte de la réponse

Reponse. - L'effort important consacré à l'amélioration de la situation du Nord - Pas-de-Calais, notamment depuis 1982 à tous les niveaux d'enseignement, sera activement poursuivi. L'une des premières priorités pour l'enseignement supérieur concerne l'accueil des étudiants de premier cycle, pour lesquels une série de DEUG délocalisées ont été mis en place. La résorption du sous-encadrement est une seconde priorité. L'université de Lille-I a bénéficié de la création de cinquante emplois d'enseignants depuis 1984. Ces créations n'ont pu permettre de faire face complètement aux besoins, c'est pourquoi des mesures transitoires particulières ont dû être mises en œuvre pour la rentrée 1988 pour l'université de Lille-I, au-delà de l'attribution des heures complémentaires. La création au budget 1989 de 500 postes de maîtres de conférences venant s'ajouter aux 550 emplois d'enseignants du supérieur déjà prévus est la concrétisation de la volonté du Gouvernement d'avancer dans le règlement de ces problèmes. C'est ainsi que l'université de Lille-I a bénéficié au titre des créations et transformations pour l'année 1989 de l'attribution de cinquante-quatre postes d'enseignants : trente-sept créations d'emplois dont un poste de professeur, trente postes de maîtres de conférences, quatre postes de professeurs agrégés et deux postes de professeurs certifiés ; dix-sept transformations d'emplois dont huit transformations assistant-maître de conférences et neuf transformations maître de conférences-professeur.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7044

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3714